



Fiche de Conclusions de Visite d'Inspection

DRIRE Bourgogne

Groupe de Subdivisions : Nièvre/Yonne	Subdivision : 4
Nom de l'inspecteur : M. LACOMBE Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 2 mai 2005 Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input checked="" type="checkbox"/> courante <input type="checkbox"/> inopinée ou <input checked="" type="checkbox"/> non inopinée	
Société : S.M.F.International (Site Route de Villechaud) Commune : COSNE SUR LOIRE Activité : Fabrication de tubes destinés à l'industrie du pétrole (forages pétroliers) A	
Liste des installations inspectées : <ul style="list-style-type: none">- Tour aéroréfrigérante- Bâtiment de production- Aires extérieures Thèmes : <ul style="list-style-type: none">- Régularité de la situation administrative de l'établissement- Suivi de l'exploitation d'une installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air Référentiels de l'inspection : <ul style="list-style-type: none">- Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977- Arrêté ministériel du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 (installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)	
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : <ul style="list-style-type: none">- M. Damien DEROMELAERE : Responsable Logistique Production- M. Christian VENNINK : Responsable Technique	
Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection : <p>Malgré l'absence d'autorisation d'exploiter, l'inspection a montré que l'établissement était globalement correctement exploité sur le plan environnemental.</p> <p>Cependant les constats d'écart suivants nécessitent une mise en conformité des installations de la part de l'exploitant :</p> <p>1° Situation administrative de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rubrique n°2560 : Absence d'autorisation d'exploiter (travail mécanique des métaux)- Rubrique n°1432 : Absence d'autorisation d'exploiter (stockage de liquides inflammables)- Rubrique n°2565 : Absence de déclaration (traitement de surfaces)- Rubrique n°2920 : Absence de déclaration (installation de compression)- Rubrique n°2940 : Absence de déclaration (enduction de peinture)⇒ Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (régularisation administrative)	

2° Tour aéroréfrigérante :

- Pas d'analyse méthodique de risques de développement des légionnelles
- Pas de procédure adaptée pour la méthodologie de l'analyse des risques
- Les périodes de fonctionnement et d'arrêt ne figurent pas dans le carnet de suivi
- Pas de plan de la TAR (schéma de principe avec identification du lieu de prélèvement pour analyse et du moyen de traitement continu (emplacement des électrodes servant à l'électropéroxidation))
- Pas de procédure concernant un plan de formation du personnel
- Pas de notices techniques de tous les équipements présents dans l'installation annexées au carnet de suivi
- Pas de masque de protection mis à disposition du personnel
- Pas de panneau signalant le port du masque obligatoire
- Pas d'information du personnel sur le risque lié à l'exploitation de la TAR
- Pas de formation du personnel susceptible d'intervenir sur la TAR

3° Divers :

- Associer tous les liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou du sol à une capacité de rétention de volume adéquat (fûts neufs, en cours d'utilisation et vides si non nettoyés)
- Vérifier la compatibilité des produits stockés ensemble (cf. fiche de données sécurité)

Conclusions ou suites envisagées :

Écarts ou non-conformités relevés (absence d'autorisation) : transmission au Préfet

Liste des documents établis suite à la visite :

Tableau d'inspection des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air
Transmission au Préfet
Lettre à l'exploitant
DRIRE : GS 58/89 – DEISS – Minute – Chrono

NEVERS, le 27 juin 2005

L'Inspecteur des Installations Classées,

Signé
M. LACOMBE